

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 29 mars 2016

# Communiqué de presse

## Renouvellement de carte d'identité ou de passeport N'attendez pas la dernière minute !

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec les dates d'examens ou de voyages, la préfecture de la Martinique incite le public à prendre, dès à présent, les dispositions qui s'imposent :

1. En vérifiant les dates d'expiration de leur carte d'identité et de passeport : il convient de rappeler que la carte d'identité a acquis 5 années de validité supplémentaires dès lors qu'elle a été délivrée à une personne majeure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
2. En les faisant renouveler dès maintenant, si nécessaire, à la mairie de la commune de résidence pour les cartes d'identité ou dans une mairie équipée d'une station biométrique pour une demande de passeport.

Compte-tenu de la forte demande actuelle en pièces d'identité, les délais à prévoir pour leur obtention sont de **2 mois pour les cartes d'identité et 1 mois pour les passeports**.

En 2015, la préfecture de la Martinique a établi 23 563 cartes d'identité et 33 533 passeports avec des pics importants entre mai et septembre.

### Information importante :

Un passeport, pour être valide doit, dans ne nombreuses destinations, indiquer **une date d'échéance d'encore 6 mois après la date de retour**.

Toutes les informations sur les démarches, les horaires d'ouverture, des services de la préfecture sont consultables sur le site internet de l'Etat :

<https://www.martinique.pref.gouv.fr/Vos-demarches>

### Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
[nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr](mailto:nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr)  
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :  
[www.facebook.com/prefet.martinique/](http://www.facebook.com/prefet.martinique/)  
[www.martinique.pref.gouv.fr/](http://www.martinique.pref.gouv.fr/)